



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 17 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

- Etaient présents : RUSSO Ida – BOUTEMY Sabine – CHIBAUDEL Marie – CLARENS Brigitte – COUSI Jean-Paul – DE CROUZET Elisabeth – DELAMARCHE Jérôme – LEMAITRE François – LORRE Danielle – NOIRAULT Isabelle – REGGIANI Mischa – SERAUD Stéphanie – TERROU Lilian – VERMERSCH Bruno – WITTLIN Thierry.

- Ont donné procuration : CHAZALNOEL Philippe à DELAMARCHE Jérôme – MARTINIERE Jean-François à WITTLIN Thierry – ROCACHER Jean-Marc à Madame le Maire.

- Etaient absents : CHAZALNOEL Philippe – JAUREGUIBER Philippe – MARTINIERE Jean-François – ROCACHER Jean-Marc

Nombre de Conseillers (à l'ouverture de la séance)
En exercice : 19 Présents : 15 Absents: 4 Procurations : 3

DE CROUZET Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.
Convocation en date du 11/12/2016

La séance est ouverte à 19h35.

Ouverture de la séance

Madame le Maire souhaite une bonne et heureuse année à l'ensemble du Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire :

Qui se porte candidat pour occuper les fonctions de secrétaire de séance ?
(Candidature de Mme DE CROUZET Elisabeth)

Mme DE CROUZET Elisabeth est désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire :

A présent, débutons l'examen des affaires.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal précédant du 19 Décembre 2016

Madame le Maire :

Comme il est de coutume, je vous propose de commencer ce conseil municipal en vous prononçant sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2016 qui vous a été transmis en même temps que la convocation le 11/01/2017.

Avez-vous pu en prendre connaissance ? Y a-t-il des commentaires ou des demandes de rectifications ? (*Pas de demandes de rectifications*)

En conséquence, je vous proposer de passer au vote pour approuver le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2016.

Qui vote CONTRE ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/12/2016 est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation

Madame le Maire :

En application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et par délibération en date du 30 Mars 2014 PORTANT DELEGATION DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, vous m'avez délégué un certain nombre de compétences.

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, « *Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.* ».

A présent je vous propose de vous donner lecture des décisions.

Date signature du devis	Nature des prestations	Prestataires	Montant H.T.
21/12/2016	Ecole Maternelle : extension du réseau wifi	MISMO Informatique	1 397,98 €

FINANCES LOCALES

AFFAIRE N°1 : BUDGET 2016 – Décision modificative N°1

Madame le Maire :

Je cède la parole à Monsieur COUSI pour nous présenter cette affaire.

COUSI Jean-Paul :

Les crédits prévus pour la contribution de la Commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) nécessitent une régularisation. Il vous est proposé de procéder à l'inscription des crédits conformément au tableau suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire	1 600.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 600.00 €	
D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.		1 600.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 600.00 €

Madame le Maire :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'inscription des crédits conformément au tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire	1 600.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 600.00 €	
D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.		1 600.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 600.00 €

Y a-t-il des interventions ? (*Pas d'interventions*)

Madame le Maire :

Nous passons au vote. Qui vote CONTRE ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°2 : BUDGET 2016 – Décision modificative N°2**Madame le Maire :**

Je cède la parole à Monsieur COUSI pour nous présenter cette affaire.

COUSI Jean-Paul :

Certains investissements inscrits au budget 2016 étaient réalisables par les agents du service technique de la Mairie. C'est pourquoi, par mesure d'économie, il a été décidé d'effectuer ces travaux « en régie ». Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires pour comptabiliser les charges directes de production liées à ces travaux.

Il vous est proposé de modifier le budget conformément au tableau suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21311 : Hôtel de ville		554.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 173.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 261.50 €
D 2313-27 : ACCESSIBILITE HANDICAPES		2 098.50 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		5 087.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	5 087.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 087.00 €	
R 722 : Immobilisations corporelles		5 087.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		5 087.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.	5 087.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	5 087.00 €	

Madame le Maire :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'inscription des crédits conformément au tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21311 : Hôtel de ville		554.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 173.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 261.50 €
D 2313-27 : ACCESSIBILITE HANDICAPES		2 098.50 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		5 087.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	5 087.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 087.00 €	
R 722 : Immobilisations corporelles		5 087.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		5 087.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.	5 087.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	5 087.00 €	

Y a-t-il des interventions ? (*Pas d'interventions*)

Madame le Maire :

Nous passons au vote. Qui vote CONTRE ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent compte rendu est affiché dans le délai d'une semaine.

Fait le 23/01/2017

Ida RUSSO
Maire de Drémil-Lafage

